#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DE LA COMMUNE de LONGEVELLE SUR DOUBS 25260

### Séance du Lundi 19 novembre 2018

DEPARTEMENT

DOUBS

L'an deux mille dix-huit

et le lundi dix-neuf novembre

Date:

19/11/2018

à

19 heures.

Numéro:

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

sous la présidence de : M. GIRARDOT Pierre-Aimé, Maire

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

Présents:

AUBERT Sarah - DUMOULIN Gilles - GIRARDOT Mathieu - GIRARDOT Pierre-Aimé – GOUHENANT Estelle - GUEUTAL Didier - MARCHAND Samuel - MORENO Christine - SAINT-VOIRIN Daniel - SCANAVIN Henri -SILVANT Hervé - TUETEY Eric - XOLIN Frédéric

Date de la convocation

12/11/2018

Absentes excusées:

Mmes CHABOUD-VELLE Mélanie et LOUVET Martine

Date d'affichage	
21/11/2018	

A été nommée secrétaire :

Mme GOUHENANT Estelle

Objet de la Délibération

# Adoption du projet de zonage d'assainissement

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Vu la loi nº 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

et publication,

Vu le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte

du

et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ou notification

du

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Considérant que le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être adopté,

SOUS-PREFECTURE Le Conseil Municipal décide:

20 NOV. 2018

MONTBELIARD

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement,
- de procéder à l'enquête publique prévue à l'article 3 du décret n° 94.469.
- d'autoriser le maire à accomplir les formalités administratives suivantes :
  - demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif
  - arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage de l'assainissement

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

> Le Maire, Pierre-Aimé GIR